

COMMUNIQUE DU CONSEIL GENERAL SUR L'ADOPTION DES RESOLUTIONS DU CONGRES DU 02 SEPTEMBRE 2009

Le Conseil Général s'est réuni le mercredi 23 Septembre 2009 et a adopté les 6 résolutions du Congrès du 02 Septembre 2009 relatives à l'évolution statutaire de la Guyane.

Présents : 13

Procurations : 4

Absents : 2

Le résultat du vote est le suivant :

Résolution n° 6 : *Adoption des travaux de la Commission mixte ad hoc
Département/Région/Elus municipaux*

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 3

M. ROUMILLAC

Mme MOREL

Mme RIMANE

Résolution n° 7 : *Fondements du Projet de société*

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 3

M. ROUMILLAC

Mme MOREL

Mme RIMANE

Résolution n° 8 : *Organisation et fonctionnement de la nouvelle collectivité*

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 4

M. CANAVY

M. ROUMILLAC

Mme MOREL

Mme RIMANE

Résolution n° 9 : *Répartition des compétences de la nouvelle collectivité*

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 3

M. ROUMILLAC

Mme MOREL

Mme RIMANE

Résolution n° 10 : *Avant projet de programme exceptionnel d'investissements*

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur MANGAL hors de la salle de délibération n'a pas pris part au vote

Résolution n° 11 : *Proposition de calendrier pour la consultation des Guyanais et en cas
d'approbation, de mise en place de la nouvelle collectivité territoriale de Guyane*

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 3

M. ROUMILLAC

Mme MOREL

Mme RIMANE